

Il fut un temps où le Canada et l'Afrique du Sud avaient des vues semblables au sujet des droits de la personne. Je pense à 1948, année où nos deux pays ont signé la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Votre grand leader Jan Smuts a aidé à la rédaction de cette déclaration.

Le Canada a connu lui aussi des situations qui menaçaient les droits de ses citoyens depuis 1948. Nous nous sommes employés à définir et, surtout, à concrétiser ces droits, et nous continuons à trouver des compromis qui permettent aux Canadiens de donner toute leur mesure, dans la paix et la dignité.

Aucun pays n'est à l'abri des forces qui peuvent miner son intégrité de l'intérieur. Toutefois, les pays doivent agir lorsqu'ils estiment que les droits d'une personne ou d'un groupe à l'intérieur de leurs frontières sont menacés.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, la position du Canada a toujours été claire. M. John Diefenbaker a parlé pour nous lorsqu'il a déclaré en 1961 que nous rejetions l'apartheid, quelle que fût sa forme. Depuis, nous avons participé activement à la campagne internationale visant à instaurer la démocratie pour tous les habitants de l'Afrique du Sud.

Nous avons exprimé vigoureusement notre opinion aux Nations Unies et au Commonwealth. Nous avons réduit fortement les relations bilatérales officielles.

Nous sommes restés en contact avec les dirigeants du mouvement anti-apartheid, dans leurs pays d'exil et ici, en Afrique du Sud, leur offrant solidarité, éducation, aide juridique et coopération technique. En outre, nous avons encouragé vigoureusement la liberté de presse en finançant une partie de la lutte contre la censure.

Par ailleurs, nous nous sommes attachés à promouvoir l'imposition de sanctions, mesure qui ne réjouit personne. Les sanctions sont un mécanisme grossier visant à susciter des changements, souvent au détriment du commerce, des investissements et de l'emploi dans les pays concernés.

Elles ont aussi un coût social très réel, dont la perte de contacts humains, la rupture de liens familiaux, des perturbations dans la libre circulation des idées, l'enrichissement culturel et l'échange d'expériences et de valeurs.

Une femme avec laquelle je me suis entretenue la fin de semaine dernière, qui avait manifestement surmonté assez bien les effets économiques des sanctions, a parlé du sentiment d'«isolement» qu'elle éprouvait, étant donné que de moins en moins de gens